

7

INTERFACE ENVIRONNEMENT – SOCIAL *

Thèmes principaux

- Santé et environnement : situation actuelle, objectifs visés, mesures prises
- Démocratie environnementale
- Éducation et sensibilisation à l'environnement
- Ombudsman pour les générations futures

* Ce chapitre dresse le bilan des progrès réalisés pendant les dix dernières années, et en particulier depuis le précédent Examen des performances environnementales publié par l'OCDE en 2000. Il examine aussi les progrès accomplis selon les objectifs de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE de 2001.

Recommandations

Les recommandations ci-après font partie des conclusions et recommandations générales de l'Examen des performances environnementales de la Hongrie :

- accorder un degré de priorité plus élevé aux questions de *pauvreté et de répartition du revenu*, et notamment à la pauvreté des enfants, dans la gestion de l'environnement ;
- poursuivre les efforts tournés vers la réalisation des buts et des objectifs chiffrés du PNAHE-II relatifs à la *santé publique et à l'environnement* ;
- promouvoir des *politiques actives de l'emploi* dans les éco-industries et les services environnementaux, et renforcer le rôle du secteur associatif dans l'emploi environnemental, en particulier dans les zones écologiquement sensibles ;
- encourager plus avant la *participation des citoyens* à la prise de décision et l'accès à la justice en matière d'environnement ;
- continuer d'élaborer, d'utiliser et de diffuser des *indicateurs environnementaux* et de favoriser l'accès à l'information environnementale ;
- mener des efforts d'*éducation environnementale* ; développer la *formation environnementale* pour les élus, les fonctionnaires et les enseignants, et mettre en place des formations pour les responsables judiciaires ; nouer des relations plus étroites et plus suivies avec les autorités locales, les entreprises, les ONG et les médias, en vue de *renforcer la sensibilisation à l'environnement*.

Conclusions

Durant la période examinée, la Hongrie a adopté son deuxième Programme national d'action pour *l'hygiène de l'environnement* (PNAHE-II 2004-10), et s'est dotée d'un Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants (CEHAP) suite à la quatrième Conférence ministérielle européenne sur l'environnement et la santé (Budapest, 2004). Plusieurs indicateurs de santé environnementale du pays sont positifs : la teneur en dioxine du lait maternel est parmi les moins élevées d'Europe et la mortalité par maladies respiratoires est inférieure à la moyenne de l'UE-15. La stratégie nationale pour le climat et la santé adoptée récemment élargit l'éventail des questions de santé environnementale prises en compte dans l'action gouvernementale. La Hongrie a par ailleurs pris des mesures en faveur de la *démocratie environnementale*, en élaborant un système destiné à fournir aux citoyens des informations environnementales, en veillant à l'éducation à l'environnement et en resserrant les liens avec les autorités locales, les entreprises, les ONG et les médias,

en vue de renforcer la sensibilisation à l'environnement. Elle a aussi créé un poste original de médiateur chargé des droits des générations futures. Depuis la « décision d'uniformité » rendue en 2004 par la Cour suprême, les organisations non gouvernementales ont la possibilité de faire appel des décisions prises dans toute une série de domaines, y compris dans les procédures de délivrance de permis de construire. Malgré des moyens restreints, *l'éducation à l'environnement* a progressé. À titre d'exemple, 272 établissements d'enseignement primaire font aujourd'hui partie d'un réseau d'éco-écoles.

Il subsiste néanmoins des problèmes importants, aggravés par *l'augmentation de la pauvreté et des disparités de revenu* durant la période étudiée. L'espérance de vie en Hongrie demeure parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. Les taux de mortalité liée aux maladies du système circulatoire et aux affections malignes sont parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. Une plus grande attention doit être accordée aux *effets sanitaires* de la pollution de l'air (particules fines) et à la prévention des problèmes de santé liés à la qualité de l'eau de consommation. Certes, 93 % de la population est approvisionnée en eau potable par des réseaux de distribution, mais cette eau n'est pas toujours conforme aux normes sanitaires. Le problème de l'exposition à *l'amiante* demeure : jusqu'à présent, 20 % de l'amiante contenu dans les immeubles d'habitation surveillés a été retiré. Par ailleurs, certaines tendances défavorables ont été observées en matière de démocratie environnementale. Moins de 10 % des communes ont élaboré un *programme local Action 21*. Bien que des mesures aient été prises pour que le public puisse plus facilement participer à la prise de décision en matière d'environnement et faire appel des décisions correspondantes, le système n'est pas encore bien compris ou mis à profit par la société civile.



1. Santé et environnement

La Hongrie fait figurer la santé et l'environnement parmi ses priorités, comme en témoignent les objectifs définis dans les programmes nationaux pour l'environnement (PNE) et les *programmes nationaux d'action santé-environnement* qui se sont succédé. Elle a aussi adopté un Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants à la suite de la 4^{ème} Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé organisée dans le cadre de l'OMS/Europe en 2004. Un concours scientifique, technique et administratif est apporté par l'Institut national pour la santé et l'environnement, intégré au secteur public à sa création en 1998 et devenu indépendant en janvier 2007.

Le *PNE I*, appliqué de 1997 à 2002, fixait 120 objectifs, consistant principalement à réduire les émissions de polluants « traditionnels » de l'air et de l'eau, sans cependant déterminer les problèmes de santé environnementale du pays ni définir de priorités. En ce qui concerne cette tâche de longue haleine, il est difficile de suivre les évolutions et d'évaluer les résultats, mais l'exemple des États membres de l'UE laisse penser qu'elle pourrait tôt ou tard être menée à bien. Les progrès de la Hongrie ont été favorisés par les instruments financiers de préadhésion à l'UE au titre de la protection de l'environnement (PHARE, ISPA, SAPARD, LIFE), dont les apports ont augmenté au cours de la période couverte par le PNE I. Depuis son entrée dans l'UE, la Hongrie a pu bénéficier d'autres instruments européens tels que les Fonds structurels et le Fonds de cohésion.

Le *PNE II*, couvrant la période 2003-2008, fixe plusieurs objectifs chiffrés se rapportant à la santé, complétés par le deuxième programme national d'action santé-environnement pour les années 2004-2010 (qui constitue un chapitre du principal document d'orientation hongrois en matière de santé publique, le programme national

Encadré 7.1 Répercussions du changement climatique sur la santé

La recrudescence des vagues de chaleur imputable au réchauffement planétaire constitue un nouveau défi pour la Hongrie. Les résultats d'une *analyse des données relatives à la mortalité et la météorologie*, pour une série chronologique sur 31 ans (Paldy *et al*, 2006), tendent à montrer qu'une élévation de la température quotidienne moyenne de 5° C accroît fortement le risque de surmortalité, soit par jour :

- 10 % d'augmentation de la mortalité toutes causes confondues ;
- 12 % d'augmentation de la mortalité due à des maladies de l'appareil circulatoire ; et
- 15 % d'appels d'urgence supplémentaires liés à des affections générales et à des problèmes cardiaques reçus par les services d'ambulances.

La Hongrie a connu un grand nombre d'*épisodes de canicules* entre 2001 et 2006, qui se sont soldés par plus de 377 décès prématurés, par rapport aux taux de mortalité enregistrés lorsque la température est relativement moins élevée.

En 2004, la Hongrie a lancé une campagne de sensibilisation sur le thème « canicule et santé » qui a consisté à distribuer des dépliants et à diffuser des informations dans les médias concernant les *effets de la chaleur sur la santé*. S'ajoutent des informations en direction des professionnels de la santé pour les aider à prendre des mesures préparatoires. En 2007, une étude nationale sur le climat et la santé a été réalisée lors de la préparation de la Stratégie nationale de lutte contre le changement climatique.

Johan Béla pour la décennie de la santé) (tableau 7.1). Le deuxième programme national d'action santé-environnement définit quatre grands axes : i) intégrer les systèmes d'information sur l'environnement et la santé; ii) étudier et diminuer l'incidence des maladies liées à une exposition environnementale; iii) réduire l'exposition à la pollution; et iv) améliorer la prise de conscience des liens entre la santé et l'environnement par l'information, l'éducation et la formation (tableau 7.2).

Le *bilan sanitaire* de la population hongroise est contrasté. L'espérance de vie à la naissance est inférieure de six ans à la moyenne de l'UE (figure 7.1). Les taux de mortalité due à des affections trachéo-pulmonaires malignes et à des maladies circulatoires, les deux principales causes de décès en Hongrie, sont les plus élevés d'Europe. Les canicules liées au changement climatique ont été lourdes de conséquences en termes de santé (encadré 7.1). En revanche, le taux de mortalité imputable aux affections respiratoires est faible par rapport à la moyenne de l'UE-15, et les concentrations de dioxines dans le lait maternel figurent parmi les moins élevées d'Europe. La mortalité due à des pathologies respiratoires pouvant être associées à la pollution atmosphérique (bronchite, emphysème et asthme) a fortement diminué entre 1996 et 2000 puis s'est orientée en hausse. Les rhinites allergiques ont été multipliées par dix durant les 12 années écoulées, encore que l'évolution ait ralenti au début des années 2000 pour se stabiliser ensuite durant la période 2003-2006.

1.1 Pollution de l'air ambiant

Dans l'ensemble, la qualité de l'air ambiant s'est améliorée au cours de la période couverte par l'examen. En moyenne, la population hongroise était exposée à une concentration de PM_{10} de $32.6 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en 2004. Il ressort d'une étude officielle de 2004, portant sur les *incidences lointaines et immédiates de l'exposition aux PM_{10}* dans l'ensemble du pays, que les effets à long terme sont à l'origine de 170 décès sur 100 000. D'après une autre étude¹, en ramenant les concentrations annuelles moyennes de PM_{10} , qui atteignent actuellement $29.9 \mu\text{g}/\text{m}^3$, à $20 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (valeur limite fixée dans la directive 1999/30/CE), on éviterait chaque année à Budapest six décès post-néonataux et un décès d'origine respiratoire.

Le *pollen d'ambrosie* peut poser un problème pour les Hongrois souffrant de maladies respiratoires ou d'allergies, dont la plupart sont sensibles à l'ambrosie². Dans ce pays, la superficie couverte par l'ambrosie a diminué entre 2004 et 2005, et les concentrations atmosphériques de pollen ont généralement baissé entre 2000 et 2005; mais l'augmentation de la superficie et des concentrations a repris en 2006. Cette année-là, la valeur limite indicative de 30 grains de pollen/ m^3 a été dépassée pendant plus de 40 jours dans plusieurs zones, et les relevés journaliers ont indiqué

Tableau 7.1 Objectifs du PNE II liés à la santé

Objectif général	Indicateur	Situation de référence (1999/2000)	Objectif chiffré (pour 2008, sauf autre indication)
Réduire le risque lié aux substances chimiques	Réduction des applications de substances chimiques et pesticides entraînant les conséquences suivantes : toxicité, bio-accumulation et pollution de l'eau	100 %	Réduction de 20 % par rapport aux applications actuelles
	Réduction des émissions de polluants organiques persistants (POP)	100 %	Réduction de 20 % par rapport aux applications actuelles
Préserver la santé	Réduction de l'incidence du rhume des foies/de la pollinose et de l'asthme (nombre de nouveaux patients par an/nombre total de patients souffrant d'une des affections précitées)	10 %	5 %
	Réduction de la fréquence du goitre grâce à des apports d'iode	4 à 10 % selon les comtés	Maximum 5 %
	Réduction du nombre de cas de méthémoglobinémie	10 cas	Aucun cas
Accroître la sécurité des produits alimentaires	Superficie consacrée à l'agriculture biologique	85 000 ha	300 000 ha
Promouvoir des modes de vie et de consommation respectueux de l'environnement	Part faisant l'objet d'une collecte séparée dans le volume total de déchets municipaux ramassés	3 %	35-40 %
	Part destinée à la réutilisation, à la récupération et au recyclage dans le volume total de déchets ramassés	30 %	50 %
	Nombre de critères de certification écologique des produits (groupes de produits)	34	50
Améliorer la qualité de l'environnement urbain	Surface d'espaces verts publics par habitant en ville	38.7 m ² /habitant	45 m ² /habitant
	Nombre de personnes exposées à un niveau de bruit diurne supérieur à 75dB(A)	20 000 personnes	Pas d'exposition à un niveau supérieur à 65dB(A) (0 personne)
	Nombre de personnes soumises à des nuisances sonores	1.7 million de personnes	1.4 million de personnes
	Pourcentage d'habitants approvisionnés en eau non conforme aux valeurs limites de qualité applicables à l'eau potable	27.4 %	0 % (2009)

Tableau 7.1 Objectifs du PNE II liés à la santé (suite)

Objectif général	Indicateur	Situation de référence (1999/2000)	Objectif chiffré (pour 2008, sauf autre indication)
	Part des eaux usées municipales faisant l'objet du traitement voulu :		
	– zones sensibles (4.1 % du total des eaux usées provenant d'agglomérations équipées d'un réseau de collecte)	68 %	100 %
	– zones non sensibles (95.6 % du total des eaux usées provenant d'agglomérations équipées d'un réseau de collecte)	46 %	90 % (2015)
	Récupération des eaux usées provenant d'agglomérations ou de parties d'agglomération dépourvues de réseau de collecte	12 %	100 % (2015)

Source : KvVM.

Tableau 7.2 Deuxième programme national d'action santé-environnement (2004-2010)

Objectifs	Tâches et activités	Programmes connexes
Intégrer les systèmes d'information sur l'environnement et la santé		
Favoriser la mise en commun des données et informations sur l'environnement et la santé	Améliorer le système d'information sur la santé et l'environnement Développer le système d'information géographique (SIG) sur l'hygiène de l'environnement Établir des liens avec les systèmes internationaux d'information et de notification sur la santé et l'environnement	Plan d'action UE ^a Projet OMS/Europe PNE II ^b
Surveiller les concentrations de polluants organiques persistants (POP) (dioxines, par exemple), de métaux et de perturbateurs endocriniens dans des échantillons biologiques humains		Plan d'action UE, Santé publique env.
Étudier et faire reculer les maladies provoquées par l'exposition à la pollution		
Mener des recherches sur l'environnement et la santé	Biosurveillance de l'exposition environnementale à des génotoxiques (fumée de tabac ambiante, contamination par des hydrocarbures aromatiques polycycliques, HAP) par la mesure des adduits à l'ADN	Santé publique env. ^c
Réduire la charge de morbidité imputable à l'environnement Prévenir et faire reculer les affections respiratoires chez les enfants, l'asthme en particulier	Mener des enquêtes sur les affections respiratoires chez les enfants (de 0 à 14 ans) dans les zones de pollution atmosphérique industrielle	Plan Hongrie enfants ^d
Réduire le poids des maladies neurologiques liées à des malformations	Promouvoir le dépistage génétique moléculaire	Plan Hongrie enfants
Réduire l'exposition		
Réduire l'exposition à la pollution de l'air extérieur et intérieur	Évaluer les effets sur l'être humain des polluants chimiques de l'air et de la contamination par les poussières Analyser, évaluer et réduire la nocivité des bâtiments pour l'organisme humain, notamment en examinant les effets liés à la qualité de l'air intérieur et aux méthodes de chauffage, et en instaurant des critères de qualité sanitaire et environnementale des matériaux de construction Déterminer la qualité de l'air intérieur et le degré de contamination dans les bâtiments publics de différents secteurs (santé, éducation, sport, culture) et autres lieux très fréquentés	Plan d'action UE, Plan Hongrie enfants

Tableau 7.2 Deuxième programme national d'action santé-environnement (2004-2010) (suite)

Objectifs	Tâches et activités	Programmes connexes
Prendre des mesures de protection et réduire l'incidence des maladies transmises par l'eau, ainsi que les effets préjudiciables sur la santé	Mettre en place et piloter un programme national de sécurité et de surveillance de l'eau potable	Plan Hongrie enfants
Réduire la contamination des sols et améliorer la sûreté de la gestion des déchets	Créer des terrains de jeu sains et sûrs	Santé publique env.
Réduire les risques d'exposition à des substances chimiques	Déterminer le rôle de différents types d'exposition environnementale dans les effets sur la grossesse	Santé publique env.
Sensibiliser le public et assurer l'information, l'éducation et la formation concernant les risques	Définir les modes d'action	PNE-II, Plan Hongrie enfants
Susciter une prise de conscience, informer sur les risques et autres aspects		
Protéger les enfants contre les accidents et blessures		
Assurer un enseignement et une formation de base et continue sur l'environnement et la santé		

a) Plan d'action UE : Plan d'action européen 2004-2010 en faveur de l'environnement et de la santé.

b) PNE II : deuxième programme national pour l'environnement, 2004-2008.

c) Santé publique env. : volet environnemental du programme de santé publique.

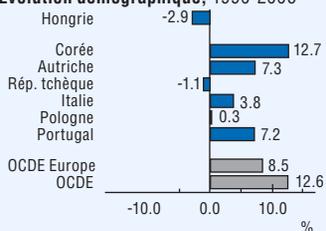
d) Plan Hongrie enfants : Plan d'action de la Hongrie pour l'environnement et la santé des enfants.

Source : MvVM.

Figure 7.1 Indicateurs sociaux

Population et vieillissement

Évolution démographique, 1990-2006



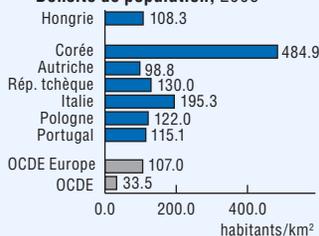
Évolution démographique		1998	2005
accroissement naturel	%	-4.3	-3.2
solde net des migrations	%	1.7	1.9

Population étrangère		1998	2005
	%	1.4	1.5

Vieillesse		1998	2006
plus de 64/moins de 15 ans	taux	0.85	1.04

Peuplement et mobilité

Densité de population, 2006

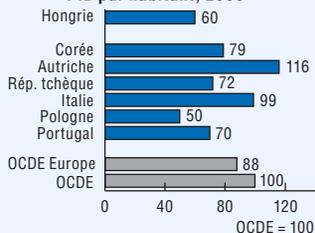


Population par type de région		2003	
	% population	% superficie	densité
urbaine	16.9	7.4	248
intermédiaire	39.0	27.9	152
rurale	44.1	64.7	74

Mobilité		1998	2006
motorisation	véh./100 hab.	22	29
circulation ferroviaire	milliards de pass.-km	8.9	9.8

Revenu et emploi

PIB par habitant, 2006

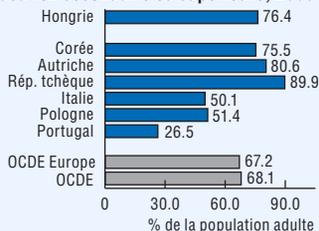


Taux d'activité (% pop. 15-64)		1998	2006
population totale	%	57.5	61.3
femmes	%	50.0	55.2

Chômage (taux standardisés)		1998	2006
population totale	%	8.4	7.4
femmes	%	7.8	7.8

Santé et éducation

Éducation secondaire ou supérieure, 2005



Niveau d'éducation		2005	
	%		
secondaire ou supérieur			76.4

Espérance de vie		1998	2005
à la naissance : total		années	70.7
	femmes	années	75.2
	hommes	années	65.9
à 65 ans :		années	12.2
	hommes	années	13.1
	femmes	années	16.0

Source : OCDE, Direction de l'Environnement.

plus de 100 grains de pollen/m³ à de nombreuses reprises (le maximum, soit 27 jours, a été atteint à Zalaegerszeg, dans l'ouest du pays). La loi XXXV, adoptée en 2000 et modifiée en 2005, vise à réduire les concentrations de pollen d'ambrosie en obligeant les propriétaires terriens, sous peine d'amende, à prendre des mesures avant le 30 juin pour éviter la floraison de cette plante. Des campagnes d'éradication de l'ambrosie sont également menées.

1.2 Qualité de l'eau de boisson

L'amélioration de la qualité de l'eau potable n'a guère avancé durant la période considérée. Plus de 900 agglomérations (réparties dans tout le pays) comptant au total 2.5 millions d'habitants sont toujours approvisionnées en eau de boisson dont la qualité sanitaire laisse à désirer (chapitre 3).

L'eau contient de l'*arsenic d'origine naturelle* dans une grande partie du pays, mais d'après une évaluation menée dans le cadre du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants, moins de 5 % des enfants hongrois vivent dans les localités, petites pour l'essentiel, où la teneur en arsenic de l'eau courante potable dépasse la valeur limite nationale de 10 µg/l³. Durant la première phase du Programme national d'amélioration de la qualité de l'eau potable, de 2002 à 2005, la valeur limite devait être respectée dans six agglomérations approvisionnées en eau de boisson dont la teneur en arsenic dépassait 50 µg/l, et dans 64 agglomérations affichant entre 30 et 35 µg/l. La mise en œuvre a été retardée (chapitre 3). Durant la deuxième phase, de 2006 à 2009, 345 autres agglomérations, où la teneur en arsenic de l'eau potable se situe entre 10 et 30 µg/l, doivent entrer dans le programme.

La *carence en iode* est plus couramment observée, et les apports d'iode sont très variables dans les différentes régions du pays. Quelque 80 % de la population vit dans des zones où l'eau potable a une faible teneur en iode, et des enquêtes réalisées au cours de la période 1994-1999 ont mis en évidence une fréquence du goitre de 20 % chez les enfants d'âge scolaire. Le sel iodé est utilisé à titre volontaire, sauf dans les zones entourant la centrale nucléaire (Paks), où il doit être obligatoirement fourni. Des mesures efficaces et un suivi régulier seront indispensables pour répondre aux objectifs de l'Organisation mondiale de la santé (la Santé pour tous en 2000), à savoir ramener la fréquence du goitre à 5 % maximum pour l'ensemble du pays.

S'ajoute le problème de la *contamination bactérienne*⁴. Bien que 92.8 % de la population soit approvisionnée en eau potable par des réseaux de distribution centraux, il arrive que les concentrations bactériennes dépassent le maximum autorisé. Toutefois, depuis plusieurs années, les cas de contamination microbiologique ont régulièrement diminué. Les flambées de maladies infectieuses

transmissibles par l'eau, peu nombreuses, ont touché 200 personnes. Les maladies infectieuses d'origine alimentaire ont été plus répandues, avec une poussée en 2006, à Miskolc : sur 3 673 cas déclarés, 161 personnes souffrant de gastroentérite ont été hospitalisées (des souches de *Campylobacter* spp. ont été isolées)⁵. Le nombre d'échantillons d'eau de baignade affichant un dépassement des niveaux admissibles de contamination microbiologique a généralement baissé, et le pourcentage était ramené à 4.5 % en 2005. Le taux de non-conformité est fonction de la forte fréquentation observée pendant la saison balnéaire.

2. Démocratie environnementale

La Hongrie a signé la *Convention d'Aarhus* sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement en 1998, et l'a ratifiée en 2001.

2.1 Accès à l'information

La législation hongroise protège depuis 1992⁶ le droit du public à l'information sur l'environnement, d'intérêt privé ou général. Tout un chacun peut y avoir accès sans avoir à fournir de justification. Ce caractère « public » est inscrit dans la loi sur l'environnement de 1995. Il convient de noter qu'en Hongrie, les modalités de traitement des demandes d'information (et, le cas échéant, des refus et des actions intentées en justice par la suite) sont supervisées par un *ombudsman indépendant chargé de la protection des données*. Au fil des ans, les recommandations formulées par l'ombudsman ont contribué à améliorer régulièrement l'accès à l'information en Hongrie, y compris dans le domaine de l'environnement. Qui plus est, en 2005, un décret gouvernemental (n° 311/2005) a encore favorisé l'accès à l'information environnementale, conformément à la directive 2003/4/CE de l'UE. Chose importante, le public peut accéder aux informations sur les *risques liés aux activités industrielles* faisant intervenir des substances dangereuses (pour les installations classées « à risque majeur »), notamment aux plans d'urgence externes (mesures de protection des riverains)⁷.

La Hongrie possède divers dispositifs de *collecte* et de traitement *des données sur l'environnement*, et un projet est en cours pour les intégrer en un seul et même système. Un décret gouvernemental définissant les conditions d'utilisation d'un tel système est à l'étude. L'élaboration de statistiques environnementales, lancée en 1986, s'est accélérée depuis le milieu des années 90, moment où la Hongrie a commencé à publier un annuaire de l'environnement couvrant des substances toujours plus nombreuses (KSH, 2006).

La Hongrie a aussi mis au point et utilisé des *indicateurs environnementaux*, en particulier depuis son adhésion à l'OCDE. Ces indicateurs sont désormais rendus publics sous plusieurs formes : i) un rapport fouillé du ministère de l'Environnement et des Eaux (KvVM) sur les indicateurs environnementaux de la Hongrie, selon le modèle pressions-état-réponses de l'OCDE, publié pour la première fois en 2000; ii) une brochure annuelle sur les principaux indicateurs environnementaux de la Hongrie, contenant des indicateurs sectoriels, socio-économiques et régionaux, ainsi que des données internationales; iii) un rapport sur les indicateurs clés de l'environnement en Hongrie; iv) une publication sur les indicateurs des pressions environnementales en Hongrie; et vi) une publication sur les indicateurs environnementaux sectoriels de Hongrie.

Plusieurs initiatives ont été prises pour *mettre l'information environnementale à la portée des citoyens*. Premièrement, les données et statistiques sur l'environnement sont consultables sur *Internet*, notamment celles qui se rapportent à des programmes particuliers (IETMP, EMAS, gestion des déchets, écolabellisation, réseau de surveillance de la qualité de l'air, systèmes d'information sur les bassins du lac Balaton et de la Tisza). Deuxièmement, le pays est quadrillé par un *réseau de « points verts »* (encadré 7.2). Troisièmement, un système d'information en ligne permet à

Encadré 7.2 Réseau national de « points verts »

En 2004, 42 « points verts », placés sous la responsabilité du KvVM et de ses services, proposaient au public à la fois des *informations sur l'environnement* et des *services administratifs* en la matière. Depuis le 1er mars 2005, ils sont regroupés en une seule organisation sans but lucratif, le Réseau national de « points verts ».

Ce réseau couvre *toute la Hongrie*, de façon à apporter les mêmes informations, en termes de présentation et de contenu, sur la protection de l'environnement, la préservation de la nature et la gestion de l'eau. Ces informations sont aisément accessibles pour tous les citoyens.

Le Réseau national de « points verts » est chargé des tâches suivantes : recueillir les observations et *réclamations du public* et apporter des solutions immédiates; si une action officielle s'impose, soumettre le problème aux autorités compétentes; instaurer et mettre en pratique des principes de *simplification administrative*; donner des *précisions* sur les données environnementales et rassembler, gérer et communiquer ce type de données; garantir l'*accès aux textes de loi pertinents*; organiser des *animations publiques*, à l'occasion des « journées de l'environnement », susceptibles d'éveiller l'intérêt de tous et propices à la diffusion des informations; participer activement à ces animations.

tous les citoyens d'obtenir des renseignements environnementaux sur les sites entrant dans un périmètre donné (près du lieu d'habitation ou de travail, par exemple).

2.2 Participation au processus de décision

La participation du public au processus de décision passe surtout par la réalisation d'*études d'impact sur l'environnement (EIE)*, dont les modalités sont définies par le décret gouvernemental n° 314/2005. Le lancement du processus d'EIE est notifié par le secrétariat de la mairie intéressée au moyen d'affiches et d'annonces dans les journaux; suit un délai de 30 jours, pour examen et commentaires; une audition publique, également annoncée par voie d'affichage et de presse, doit être organisée par l'autorité environnementale compétente (inspection régionale chargée de la protection de l'environnement, de la conservation de la nature et de la gestion de l'eau). Les commentaires du public doivent être pris en considération dans les décisions de l'autorité environnementale, et les auditions donnent lieu à un procès-verbal mis en diffusion. Les décisions arrêtées à la fin des différentes phases du processus sont rendues publiques et soumises au contrôle des autorités et municipalités concernées.

Un deuxième décret gouvernemental promulgué en 2005 (n° 2/2005) prévoit une participation du public à l'évaluation environnementale des plans et programmes, conformément à la directive sur l'*évaluation stratégique des incidences sur l'environnement* (directive ESIE) de l'UE. Il veut que le public soit informé à un stade précoce sur les plans et programmes visés et puisse formuler des commentaires par écrit; les autorités doivent tenir compte de ces commentaires et porter la version définitive des plans et programmes à la connaissance du public.

La Hongrie a récemment créé (à la suite d'un vote unanime au Parlement) un poste d'*ombudsman pour les générations futures* habilité à intervenir dans les procédures judiciaires (encadré 7.3).

2.3 Justice environnementale

La loi hongroise prévoit aussi l'*accès du public à la justice* en cas de refus d'information et de participation au processus de décision dans le domaine de l'environnement. La loi CXL de 2004 sur les règles générales applicables aux procédures et services administratifs permet à toute personne pouvant établir un lien entre un préjudice et des décisions relatives à l'environnement (*locus standi*) d'exercer un recours auprès d'une autorité administrative de niveau supérieur. À défaut d'une telle instance (soit dans un nombre très limité de cas), la loi ouvre la possibilité d'une action directe en justice. Toute personne contestant une première

Encadré 7.3 L'ombudsman pour les générations futures

Un *ombudsman* est censé garantir l'égalité de traitement des citoyens devant la loi, en agissant au nom de ceux dont les droits sont bafoués. En Hongrie, ce rôle a été confié à trois personnes au début des années 90 : l'ombudsman général (faisant office de commissaire aux droits de l'homme), l'ombudsman pour la protection des droits des minorités nationales et ethniques, et l'ombudsman pour la protection des données et le libre accès à l'information.

Étant donné que *les générations futures, par définition, ne peuvent voter* ni participer aux élections et processus de décision d'aujourd'hui, bien qu'elles soient directement concernées par les conséquences des activités menées aujourd'hui, le Parlement hongrois a décidé à l'unanimité, en novembre 2007, de créer un nouveau poste d'ombudsman chargé de *protéger les droits des générations futures*. Il appartiendra à cet ombudsman à l'environnement de veiller à l'équité intergénérationnelle et de prémunir les citoyens à naître contre les conséquences économiques, sociales et écologiques préjudiciables des politiques actuelles. L'ombudsman à l'environnement sera habilité non seulement à suspendre les permis environnementaux et les autorisations d'exploitation, mais aussi à intervenir dans les procédures judiciaires en cours.

À en juger par les initiatives comparables prises dans d'autres pays de l'OCDE (Allemagne, Canada, Finlande, France, Pologne, Royaume-Uni et Suisse, par exemple), les ombudsmans ne peuvent véritablement mener à bien leur mission en dehors de la sphère législative et exécutive. La désignation en Hongrie d'un ombudsman hongrois à l'environnement doté de *compétences élargies* marque donc un progrès.

Source : Javor (2006), Balla (2007).

décision administrative bénéficie donc de trois degrés de recours. Le recours porte uniquement sur la légalité de la décision administrative.

Les grands projets d'infrastructure étant difficilement conciliables avec la protection de l'environnement, les tribunaux hongrois ont traité des aspects très divers de la participation du public. La jurisprudence a marqué un tournant décisif dans le pays avec la *décision d'uniformité n° 1/2004 de la Cour suprême hongroise*, qui donne aux ONG environnementales la possibilité d'exercer un recours contre les décisions prises (octroi de permis, par exemple) par toute administration ayant sollicité l'avis qualifié des autorités environnementales (comme l'exige la loi). Les décisions d'uniformité ont un caractère normatif et sont publiées au journal officiel (elles n'ont pas uniquement valeur de précédent judiciaire); elles sont impératives pour tous les tribunaux du système judiciaire hongrois.

La constitution hongroise donne à tous les citoyens le *droit à un environnement sain*, sans toutefois en définir précisément le sens. Si la Cour constitutionnelle a interprété cette notion à plusieurs reprises, elle n'a pas pour autant abordé le droit de bénéficier de certains services publics, tels que l'alimentation en eau potable. Jusqu'à présent, la fourniture en eau des ménages à faible revenu qui ne paient pas leur facture n'a pas été interrompue, mais les populations victimes de la pollution n'ont pas non plus été financièrement indemnisées. La situation pourrait changer à cet égard, car la Hongrie met actuellement au point un régime conforme à la directive de l'UE sur la responsabilité environnementale.

La législation hongroise ne prévoit pas expressément le *droit à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement*. Elle précise cependant que la gestion nationale de l'eau doit être mise en œuvre de manière à répondre aux besoins de la collectivité (loi LVII/1995). Par ailleurs, la loi veut que le gouvernement élabore un « plan national pour l'environnement » comportant des programmes distincts pour l'amélioration de la qualité de l'eau et le développement des réseaux d'égouts et des stations d'épuration. Ces programmes sont définis par des décrets gouvernementaux et assortis d'échéances, dont le respect est supervisé par le KvVM au moyen d'un ensemble d'indicateurs.

En Hongrie, le droit à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement donne une large place au *lien contractuel qui unit les ménages et la compagnie des eaux*. La teneur exacte des contrats, notamment les droits et devoirs respectifs, est visée par le décret gouvernemental n° 38/1995 et la loi sur la protection des consommateurs. Les consommateurs (ménages compris) sont ainsi tenus de payer l'eau qu'ils utilisent. L'application des contrats est vérifiée par l'Inspection pour la protection des consommateurs, qui a mené plusieurs enquêtes générales sur les pratiques des prestataires de services à la suite de réclamations des consommateurs. Le commissaire aux comptes examine le fonctionnement financier des compagnies et des municipalités dont elles relèvent, à savoir le mode de tarification, les éléments inclus dans les redevances, la structure financière des investissements réalisés par les compagnies, etc.

2.4 ONG environnementales

Le nombre d'ONG environnementales a plus ou moins doublé en Hongrie depuis le début des années 90, et dépasse la barre des 1 200. Entre 1991 et 2000, 84 sont nées en moyenne chaque année. Il s'agit pour 40 % environ de fondations privées ou publiques et pour 60 % d'entités sans but lucratif. Les deux tiers des fondations se trouvent à Budapest, tandis que 80 % des entités sans but lucratif sont implantées dans les petites villes et les villages.

Les ONG environnementales bénéficient d'un *traitement préférentiel inscrit dans les règles applicables aux EIE en Hongrie*, qui leur donne la faculté : de s'inscrire auprès des autorités compétentes pour être automatiquement associées aux procédures d'autorisation environnementale; de contester les décisions prises par les autorités environnementales à tous les stades du système d'octroi des autorisations; et d'exercer un recours dans toutes les procédures d'autorisation environnementale⁸. Des droits comparables sont également conférés aux ONG par la procédure concernant la prévention et la réduction intégrées de la pollution (au sens de la directive PRIP), même si elle n'est pas précédée par une EIE.

Depuis plusieurs années, le KvVM finance des programmes menés par des organisations de protection de l'environnement et de la nature; en 2002, il a lancé un appel à candidatures pour la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus. Cette enveloppe destinée à la société civile a régulièrement augmenté au fil des ans, puisque les organisations écologistes sans but lucratif recevaient 25 millions HUF en 1995, 175 millions HUF en 1997 et 600 millions HUF en 2004. En 2005, par suite des modifications intervenues dans le nombre des chapitres budgétaires de l'État, 300 millions HUF seulement étaient affectés aux ONG, mais d'autres ressources sont venues du Fonds civil national, expressément créé en 2003 pour apporter *un soutien gouvernemental aux ONG dûment enregistrées*. En 2004, le montant disponible atteignait 6 108 millions HUF, chaque ONG pouvant demander jusqu'à 18 millions HUF. Un montant comparable a été débloqué en 2005.

La *redistribution fiscale* constitue aussi une source appréciable de financement des ONG environnementales. Les contribuables peuvent affecter 1 % des sommes dues au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à une ONG de leur choix. Les ONG ont largement invité les citoyens à les soutenir de cette manière et sont parvenues à recueillir des sommes substantielles.

3. Éducation et sensibilisation à l'environnement

En 1999, le ministère de l'Environnement (devenu depuis le ministère de l'Environnement et des Eaux – KvVM) et le ministère de l'Éducation ont mis sur pied conjointement le Bureau du programme pour l'éducation et la communication environnementales. Celui-ci s'est efforcé, jusqu'à la fin de ses activités en 2005, de mieux informer les citoyens sur leur environnement, en éveillant leur intérêt et en les responsabilisant, afin de susciter des initiatives propices à la viabilité écologique. Il a également veillé à accélérer les échanges d'informations entre les instances et organismes travaillant dans ce domaine. Ses efforts ont débouché sur la création de la *base de données sur l'éducation et la communication environnementales* (toujours en

place), recensant les données, publications et programmes des organismes œuvrant pour l'éducation écologique.

3.1 Classes de forêt

Un programme national d'une durée de six ans axé sur l'*initiation pratique à l'environnement*, lancé par le ministère de l'Éducation, le KvVM, le ministère de l'Enfance, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que le cabinet du Premier ministre hongrois, comprenait un volet « classes de forêt » pour la période 2003-2006, mais celui-ci a été suspendu en 2005 faute de fonds. À long terme, il s'agit de faire en sorte que chaque enfant puisse bénéficier de ces classes de découverte une fois au moins pendant ses années d'école primaire.

4. Environnement et emploi

Les mesures en matière d'environnement et d'emploi sont un des enjeux de la stratégie nationale de développement durable de la Hongrie. Une étude récente de l'Office statistique central de Hongrie (KSH) met en évidence *un nombre croissant de personnes exerçant une activité liée à l'environnement* : entre 2002 et 2005, l'effectif total a augmenté de 16 % environ (tableau 7.3).

Tableau 7.3 Nombre de personnes exerçant une activité liée à l'environnement

	2002	2003	2004	2005
Agriculture, chasse et forêt	64	50	53	48
Activités manufacturières	2 247	2 052	2 480	2 263
Distribution d'électricité, de gaz et d'eau	4 379	4 557	4 657	4 525
Construction	670	689	520	571
Commerce de gros et de détail ^a	576	594	598	646
Transports, entreposage et communications	98	135	104	81
Immobilier, location et activités de services aux entreprises	605	609	634	657
Administration publique, défense, sécurité sociale	149	251	556	407
Éducation	17	8	128	342
Services collectifs, sociaux et personnels	7 526	6 721	8 105	8 494
Autres	28	97	222	916
Total	16 359	15 763	18 056	18 950

a) Englobe la réparation de véhicules à moteur, motos, articles à usage personnel et appareils ménagers.

Source : Office statistique central de Hongrie (KSH).

Les *achats publics écologiques* sont encore peu développés en Hongrie. Pour les dynamiser, un groupe de travail interministériel a été chargé d'établir un plan d'action répondant aux recommandations de la CE. Ce plan déterminera des objectifs et des échéances pour cinq groupes de produits et services : TI et matériel de bureau, articles de papeterie, services de nettoyage, construction et véhicules. En juillet 2006, l'Assemblée générale de Budapest a approuvé une réglementation sur la « passation de marchés publics écologiques », la première du genre à l'échelle locale en Hongrie. Cette réglementation s'inspire du manuel d'écologisation des marchés publics élaboré en 2002 à l'intention des collectivités locales par le Centre d'études environnementales, qui a le statut d'ONG. Le service des marchés publics de la municipalité de Budapest prévoit que 40 % au moins des appels d'offres – pourcentage recommandé par l'UE – feront intervenir des critères environnementaux. Dans cette optique, les aspects environnementaux doivent en principe être pris en compte dans toutes les opérations de marchés publics, sauf impossibilité due à l'urgence du projet ou au prix excessif (dépassement de plus de 20 %) des solutions de remplacement respectueuses de l'environnement. Dans les autres cas, une dérogation doit être obtenue auprès du service de l'environnement.

Notes

1. Étude menée dans le cadre du programme APHEIS (système européen d'information sur la pollution atmosphérique et la santé).
2. La pollution par le pollen d'ambrosie pose un problème nouveau dans plusieurs pays européens. Les informations provenant des stations de surveillance indiquent que les concentrations de ce pollen vont en augmentant au sud comme au nord de l'Europe.
3. Précisée dans le décret gouvernemental n° 21/2001 (X.25.)
4. En Hongrie, les principaux agents pathogènes sont : *E. coli*, *Salmonella*, *Shigella*, *Campylobacter*; virus tels que norovirus, entérovirus, rotavirus et adénovirus; et protozoaires des genres *Giardia* et *Cryptosporidium*.
5. Nombre d'épisodes de maladies d'origine alimentaire, par année : en 2001, 674; en 2002, 674; en 2003, 164; en 2004, 183. Nombre de personnes affectées : en 2001, 4 628; en 2002, 2 959; en 2003, 2 838; en 2004, 2 281.
6. Loi LXIII de 1992 sur la protection des données à caractère personnel et sur la diffusion des données d'intérêt général.
7. Loi LXXIV de 1999 sur la gestion et l'organisation des mesures de protection et de lutte contre les accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
8. Dans ce cas, les autorités compétentes mettent les ONG au courant des principaux documents et des étapes de la procédure.

Sources principales

Les sources utilisées dans ce chapitre sont des documents produits par les autorités nationales, par l'OCDE et par d'autres entités. Voir également la liste des sites Internet en fin de rapport.

Balla, Z. (2007), « New ombudsman gets green light », www.budapestsun.com.

Commission du développement durable de Hongrie (2002), « Hungary: Basic Features and Indicators of Social, Environmental and Economic Changes and Planning for Sustainability, National Information to the World Summit on Sustainable Development held in Johannesburg, 2002 », document établi pour le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, Budapest.

Gouvernement hongrois (2003), «Johan Béla” National Programme for the Decade of Health, Budapest.

Gouvernement hongrois (2006), « Revised National Lisbon Action Programme for Growth and Employment », Budapest.

Gouvernement hongrois (2006), « New Hungary – Freedom and Solidarity – The Programme of the Government of the Republic of Hungary for a Successful, Modern and Just Hungary 2006-2010 », Budapest.

Javor, B. (2006), « Institutional protection of succeeding generations – ombudsman for future generations in Hungary », in Jörg Tremmel (dir. publ.), *Handbook of Intergenerational Justice*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham, Royaume-Uni.

KSH (Office statistique central de Hongrie) (2004), *Sectoral Environmental Indicators of Hungary*, Budapest.

KSH (2005), *Public Utilities 2004*, Budapest.

KSH (2006), *Environmental Pressure Indicators of Hungary 2005*, Budapest.

KSH (2006), *Environmental Statistics Yearbook of Hungary 2005*, Budapest.

KvVM (2004), *National Environmental Programme 2003-2008*, Budapest.

OCDE (2000), *Examens des performances environnementales : Hongrie*, OCDE, Paris.

Paldy, A., *et al.* (2006), « The Effects of Temperature and Heat Waves on Daily Mortality in Budapest, Hungary, 1970-2000 », in *Extreme Weather Events and Public Health Responses*, Springer Berlin, Heidelberg.

Pomázi, I. et E. Szabó (éd.) (2005), *Environmental Headline Indicators of Hungary 2004*, ministère de l'Environnement et des Eaux, Budapest.

Szabó, E. et I. Pomázi (éd.) (2002), *Key Environmental Indicators of Hungary 2002*, ministère de l'Environnement, Environmental Information Studies No. 4, UNEP/GRID-Budapest, Budapest.

Szabó, E. et I. Pomázi (éd.) (2003), *Environmental Indicators of Hungary 2002*, Environmental Information Studies n° 6, ministère de l'Environnement et des Eaux, UNEP/GRID-Budapest, Budapest.

Szabó, E. et I. Pomázi (éd.) (2004), *Main Environmental Indicators of Hungary 2003*, ministère de l'Environnement et des Eaux, Budapest.

RÉFÉRENCES

- I.A Données sur l'environnement
- I.B Données économiques
- I.C Données sociales
- II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)
- II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)
- III. Abréviations
- IV. Contexte physique
- V. Sites Internet liés à l'environnement

I.A: DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	
SOLS												
Superficie totale (1000 km ²)	9971	1958	9629	378	100	7713	270	84	31	79	43	
Principales zones protégées (% de la superficie totale)	2	8.7	9.2	25.1	17.0	9.6	18.5	32.4	28.0	3.4	15.8	11.1
Utilisation d'engrais azotés (t/km ² de terre agricole)		2.5	1.2	2.7	9.0	20.1	0.2	2.6	2.9	10.7	6.9	7.8
Utilisation de pesticides (t/km ² de terre agricole)		0.06	0.04	0.08	1.24	1.20	-	0.02	0.09	0.69	0.10	0.11
Densité des cheptels (eq. tête d'ovins/km ² de terre agricole)		192	256	191	1011	1560	62	685	492	1790	287	912
FORÊTS												
Superficie des forêts (% des terres)		45.3	33.9	32.6	68.9	63.8	21.4	34.7	41.6	22.4	34.1	12.7
Utilisation des ressources forestières (récoltes/croissance)		0.4	0.2	0.6	0.4	0.1	0.6	..	0.7	0.9	0.7	0.7
Importations de bois tropicaux (USD/hab.)	3	1.6	0.2	2.1	10.7	6.1	4.0	3.4	0.4	24.2	0.3	3.8
ESPECES MENACÉES												
Mammifères (% des espèces connues)		20.3	31.8	16.8	23.3	11.4	23.8	18.0	22.0	30.5	20.0	22.0
Oiseaux (% des espèces connues)		9.8	16.2	11.7	13.1	6.3	13.0	21.0	27.7	28.1	50.0	16.3
Poissons (% des espèces connues)		29.6	27.6	31.7	36.0	8.9	1.0	10.0	50.6	23.8	41.5	15.8
EAU												
Prélèvements d'eau (% du volume brut annuel disponible)		1.5	15.9	19.2	20.4	36.2	4.8	1.7	5.0	32.5	12.7	4.1
Traitement public des eaux usées (% de population desservie)		72	35	71	67	79	..	80	86	46	71	88
Prises de poissons (% des prises mondiales)		1.2	1.4	5.3	4.7	1.7	0.2	0.6	-	-	-	1.1
AIR												
Émissions d'oxydes de soufre (kg/hab.)		64.0	25.9	44.8	5.9	8.5	123.6	20.4	3.2	13.8	21.4	4.0
(kg/1000 USD PIB)	4	2.1	2.9	1.2	0.2	0.4	4.2	0.9	0.1	0.5	1.2	0.1
variation en % (1990-2005)		-34	-3	-37	-24	-50	58	54	-64	-60	-88	-88
Émissions d'oxydes d'azote (kg/hab.)		73.6	14.0	57.3	15.0	27.1	78.0	39.6	27.3	25.6	27.2	34.3
(kg/1000 USD PIB)	4	2.4	1.6	1.5	0.6	1.4	2.7	1.7	0.9	0.9	1.5	1.1
variation en % (1990-2005)		-1	14	-26	-6	5.0	25	58	7	-26	-63	-32
Émissions de dioxyde de carbone (t./hab.)	5	17.0	3.7	19.6	9.5	9.3	18.5	8.5	9.4	10.7	11.6	8.8
(t./1000 USD PIB)	4	0.55	0.40	0.53	0.35	0.47	0.63	0.37	0.31	0.38	0.64	0.29
variation en % (1990-2005)		28	33	20	15	98	45	63	34	3	-23	-6
PRODUCTION DE DÉCHETS												
Déchets industriels (kg/1000 USD PIB)	4, 6	40	40	20	10	..	50	30	10
Déchets municipaux (kg/hab.)	7	420	340	750	400	380	690	400	560	460	290	740
Déchets nucléaires (t./Mtep de ATEP)	8	6.2	0.1	1.0	1.5	3.2	-	-	-	2.2	1.7	-

.. non disponible. - nul ou négligeable.

1) Les données se rapportent à la dernière année disponible. Elles comprennent des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat.

Les totaux partiels sont soulignés. Les variations de définition peuvent limiter la comparabilité entre les pays.

2) Catégories I à VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée; les classifications nationales peuvent être différentes.

3) Importations totales de liège et de bois en provenance des pays tropicaux non-OCDE.

4) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 2000.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD*	OCDE*
338	549	357	132	93	103	70	301	3	42	324	313	92	49	506	450	41	779	245	35042
9.1	13.3	31.5	5.2	8.9	9.5	1.2	19.0	17.1	18.9	6.4	29.0	8.5	25.2	9.5	9.5	28.7	4.3	30.1	16.4
5.9	7.6	10.4	2.9	5.8	0.7	7.9	5.2	-	13.8	10.1	4.8	2.3	3.7	3.5	5.2	3.6	3.6	6.3	2.2
0.06	0.27	0.17	0.12	0.17	-	0.05	0.58	0.33	0.41	0.08	0.06	0.40	0.16	0.14	0.05	0.10	0.06	<i>0.21</i>	<i>0.07</i>
290	514	689	245	207	65	1139	488	4351	2142	845	315	498	226	339	409	794	290	<i>674</i>	208
75.5	31.6	30.2	22.8	19.5	1.3	9.4	23.3	34.5	9.5	39.2	30.0	36.9	41.6	33.3	73.5	30.8	27.0	11.6	34.4
0.7	0.6	0.5	0.6	0.5	-	0.7	0.5	0.5	0.6	0.5	0.6	0.8	0.5	0.5	0.7	0.8	0.5	0.6	<u>0.6</u>
1.4	6.8	1.8	2.7	0.1	2.8	11.2	7.2	-	15.6	3.6	0.3	17.6	0.1	6.2	2.2	0.6	0.5	2.7	4.0
10.8	19.0	37.9	37.8	37.8	-	1.8	40.7	51.6	18.6	13.7	13.5	26.2	21.7	13.3	18.3	32.9	14.3	<i>15.8</i>	..
13.3	19.2	27.3	1.9	14.5	44.0	5.4	18.4	23.1	21.6	16.1	7.8	38.1	14.0	26.9	17.5	36.4	3.7	<i>16.2</i>	..
11.8	36.1	68.2	26.2	43.2	-	23.1	35.1	27.9	22.1	9.4	21.0	62.9	24.1	51.4	10.9	38.9	11.1	<i>11.1</i>	..
2.1	17.5	18.9	12.1	4.8	0.1	2.3	44.0	3.3	10.0	0.9	18.3	12.0	1.3	33.3	1.5	4.7	19.1	<i>22.4</i>	<i>11.5</i>
81	79	93	56	60	50	70	69	95	99	76	59	60	52	55	85	97	42	<i>98</i>	<u>68</u>
0.1	0.7	0.3	0.1	-	1.9	0.3	0.3	-	0.6	2.7	0.2	0.2	-	0.9	0.3	-	0.5	0.7	26.2
13.0	7.6	6.8	49.1	12.8	27.5	17.0	7.1	6.3	3.8	5.2	33.2	20.7	16.5	28.9	4.4	2.3	26.9	11.8	25.7
0.4	0.3	0.3	2.2	0.8	0.8	0.5	0.3	0.1	0.1	0.1	2.7	1.1	1.2	1.3	0.1	0.1	3.4	0.4	1.0
-73	-65	-90	16	-87	12	-62	-77	-80	-67	-54	-61	-31	-84	-42	-63	-59	28	-81	-45
33.5	19.8	17.5	29.9	20.1	94.0	28.0	19.0	30.3	21.1	42.6	21.3	24.6	18.1	35.1	22.7	11.5	15.0	27.1	32.1
1.1	0.7	0.7	1.3	1.3	2.8	0.8	0.7	0.5	0.7	1.1	1.7	1.3	1.3	1.5	0.8	0.4	1.9	1.0	1.2
-40	-34	-50	19	-15	1	-5	-43	-39	-38	-7	-49	4	-55	22	-35	-47	66	-45	-22
10.6	6.4	9.9	8.6	5.7	7.5	10.6	7.7	24.9	11.2	8.0	7.8	6.0	7.1	7.9	5.6	6.0	3.0	8.8	11.0
0.36	0.23	0.38	0.39	0.37	0.22	0.31	0.30	0.42	0.38	0.20	0.62	0.32	0.52	0.34	0.19	0.19	0.39	0.31	0.43
1	9	-16	36	-18	16	42	14	8	16	29	-15	59	-33	65	-4	9	70	-5	16
110	50	20	..	30	10	40	20	30	40	20	120	50	130	30	110	-	30	30	50
470	540	600	440	470	520	740	540	710	620	760	250	470	270	650	480	650	430	580	560
1.9	4.2	1.2	-	1.7	-	-	-	-	0.1	-	-	-	3.0	1.2	4.1	1.9	-	1.0	1.5

UKD: pesticides et esp. protégées: Grande Bretagne; prélèv. d'eau et trait. public des eaux usées: Angleterre et Pays de Galles.

5) CO₂ dû à l'utilisation d'énergie uniquement; approche sectorielle; les soutages marins et aéronautiques internationaux sont exclus.

6) Déchets en provenance des industries manufacturières.

7) CAN, NZL: déchets des ménages uniquement.

8) Combustibles irradiés produits dans les centrales nucléaires, en tonnes de métal lourd, par millions de tonnes équivalent pétrole d'approvisionnement total en énergie primaire.

I.B: DONNÉES ÉCONOMIQUES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT											
PIB, 2006 (milliards USD aux prix et PPA 2000)	1017	1028	11319	3537	1008	611	96	255	304	195	170
variation en % (1990-2006)	55.4	60.9	59.1	23.3	136.7	68.4	62.4	42.6	37.6	31.5	43.0
par habitant, 2006 (1000 USD/hab.)	31.2	9.8	37.8	27.7	20.9	29.7	23.3	30.8	29.0	19.1	31.3
Exportations, 2006 (% du GDP)	36.3	31.9	11.1	16.1	43.2	20.9	29.3	56.3	87.5	76.3	52.0
INDUSTRIE 2											
Valeur ajoutée dans l'industrie (% du PIB)	32	27	23	31	43	26	25	32	27	40	27
Production industrielle: variation en % (1990-2005)	46.7	51.3	55.9	3.2	210.9	30.5	29.5	70.1	21.0	11.8	38.3
AGRICULTURE											
Valeur ajoutée dans l'agriculture (% du PIB)	3	3	4	2	1	4	4	7	2	1	4
Production agricole: variation en % (1990-2005)	25.6	41.5	27.6	-12.3	19.3	25.4	47.9	9.9	13.0	..	0.7
Cheptel, 2005 (million éq. têtes d'ovins)	118	275	787	53	30	283	99	17	25	12	24
ÉNERGIE											
Approvisionnement total, 2005 (Mtep)	272	177	2340	530	214	122	17	34	57	45	20
variation en % (1990-2005)	29.9	42.0	21.4	19.3	128.9	39.3	22.9	37.1	15.2	-7.7	9.6
Intensité énergétique, 2005 (tep/1000 USD PIB)	0.27	0.18	0.21	0.15	0.22	0.20	0.18	0.14	0.19	0.25	0.12
variation en % (1990-2005)	-14.1	-7.5	-21.5	-1.2	1.5	-15.3	-22.9	-0.8	-13.8	-25.3	-20.7
Structure de l'approvisionnement en énergie, 2005 (%)	4										
Combustibles solides	10.2	4.9	23.8	21.1	23.1	44.5	11.9	11.9	9.1	43.6	19.1
Pétrole	35.5	58.8	40.8	47.4	45.0	31.1	40.4	42.5	40.7	21.6	42.1
Gaz	29.4	25.0	21.8	13.3	12.8	18.9	18.9	24.2	25.2	16.6	22.6
Nucléaire	8.8	1.6	9.0	15.0	17.9	-	-	-	22.1	14.0	-
Hydro, etc.	16.1	9.7	4.7	3.2	1.2	5.5	28.9	21.4	2.9	4.2	16.3
TRANSPORTS ROUTIERS 5											
Volumes de la circulation routière par habitant, 2004 (1000 véh.-km/hab.)	9.8	0.7	16.2	6.5	3.2	9.8	12.3	9.3	9.0	4.6	7.8
Parc de véhicules routiers, 2005 (10 000 véhicules)	1883	2205	24119	7404	1540	1348	271	502	559	439	245
variation en % (1990-2005)	13.8	129.3	27.8	31.1	353.5	37.9	47.0	36.0	31.2	69.4	29.5
par habitant (véh./100 hab.)	58	21	81	58	32	66	66	61	54	43	45

.. non disponible. - nul ou négligeable.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Valeur ajoutée: industries extractives et manufacturières, électricité, gaz, eau et construction;
production: exclut la construction.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
161	1743	2225	257	162	11	151	1556	28	494	188	505	198	79	1036	282	245	603	1760	31225
44.5	34.9	30.1	62.5	38.6	64.7	174.6	23.5	108.2	49.4	65.0	79.2	40.2	46.5	60.7	42.1	22.2	86.3	47.7	48.7
30.5	28.5	27.0	23.1	16.1	34.6	35.6	26.4	61.7	30.2	40.4	13.3	18.7	14.7	23.5	31.1	32.7	8.2	29.2	26.6
44.5	26.9	45.1	18.6	77.8	32.2	79.8	27.9	166.4	73.2	46.6	40.3	31.1	85.7	26.0	51.3	52.5	28.2	28.4	26.0
32	25	30	23	31	27	42	29	20	26	38	30	29	32	30	28	27	31	26	29
75.6	18.2	16.9	19.5	92.2	..	312.8	10.5	57.6	20.8	35.5	113.0	15.1	19.5	27.0	55.3	27.6	78.3	8.6	<u>34.6</u>
4	3	1	7	4	9	3	3	1	3	2	3	4	5	3	2	1	12	1	3
-3.9	0.9	-4.7	10.1	-10.5	5.4	2.6	10.7	12.9	-9.2	-9.4	-15.8	1.1	..	7.4	-10.2	-4.3	18.2	-8.0	..
8	156	117	21	12	1	50	64	6	42	9	58	19	6	100	13	12	111	113	2639
35	276	345	31	28	4	15	185	5	82	32	93	27	19	145	52	27	85	234	5548
19.8	21.1	-3.2	39.7	-2.8	66.9	47.5	25.2	33.7	22.6	49.3	-6.9	53.1	-11.7	59.4	9.7	8.6	60.9	10.3	22.6
0.23	0.16	0.16	0.13	0.18	0.36	0.11	0.12	0.18	0.17	0.18	0.20	0.14	0.26	0.15	0.19	0.11	0.15	0.14	0.18
-13.0	-8.2	-23.3	-10.4	-27.1	5.7	-43.2	3.3	-31.9	-15.5	-6.9	-44.8	10.6	-34.7	3.0	-19.3	-8.2	-8.4	-23.2	-15.1
14.8	5.1	23.7	29.2	11.3	2.7	17.8	9.1	1.8	10.2	2.3	58.1	12.6	22.2	14.1	5.0	0.6	26.3	16.2	20.4
32.0	32.5	35.8	57.7	26.5	24.5	56.7	45.2	70.3	41.0	42.8	23.6	59.8	18.1	49.1	28.3	48.1	35.0	36.3	40.6
10.8	14.6	23.4	7.7	44.4	-	23.0	39.0	26.2	44.0	15.6	13.0	14.1	30.8	20.5	1.6	10.5	26.7	36.4	21.8
18.1	41.9	12.3	-	13.3	-	-	-	-	1.3	-	-	-	24.4	10.3	35.9	23.0	-	9.1	11.0
24.3	5.9	4.8	5.4	4.5	72.7	2.6	6.7	1.7	3.6	39.3	5.3	13.5	4.5	6.0	29.2	17.9	11.9	2.0	6.2
9.7	8.6	7.1	8.7	2.3	10.2	9.5	8.9	8.9	8.0	7.8	3.9	7.4	2.7	4.8	8.2	8.0	0.8	8.2	8.4
282	3617	4803	552	333	21	198	3894	34	806	252	1472	552	150	2516	463	419	843	3217	64939
26.2	27.1	28.8	118.7	49.4	59.8	108.5	30.2	68.0	40.7	29.9	126.8	151.3	44.4	74.2	17.9	28.9	257.1	35.0	38.7
54	59	58	50	33	72	48	66	74	49	55	39	52	28	58	51	56	12	54	56

3) Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, etc.

4) La décomposition ne comprend pas le commerce d'électricité.

5) Se rapporte aux véhicules routiers à quatre roues ou plus, sauf pour l'Italie, dont les chiffres comprennent également les véhicules de marchandises à trois roues.

I.C: DONNÉES SOCIALES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	
POPULATION												
Population totale, 2006 (100 000 hab.)	326	1049	2994	1278	483	206	41	83	105	103	54	
variation en % (1990-2006)	17.8	24.9	19.9	3.5	12.7	20.7	23.1	7.3	5.5	-1.1	5.7	
Densité de population, 2006 (hab./km ²)	3.3	53.6	31.1	338.2	484.9	2.7	15.3	98.8	344.3	130.0	126.1	
Indice de vieillissement, 2006 (+ de 64/ - de 15 ans)	76.4	17.4	61.3	152.6	51.0	68.6	58.6	106.0	100.5	97.0	81.8	
SANTÉ												
Espérance de vie des femmes à la naissance, 2005 (ans)	82.6	77.9	80.4	85.5	81.9	83.3	81.7	82.2	81.6	79.1	80.2	
Mortalité infantile, 2005 (morts/1000 enfants nés vivants)	5.3	18.8	6.8	2.8	5.3	5.0	5.1	4.2	3.7	3.4	4.4	
Dépenses, 2005 (% du PIB)	9.8	6.4	15.3	8.0	6.0	9.5	9.0	10.2	10.3	7.2	9.1	
REVENU ET PAUVRETÉ												
PIB par habitant, 2006 (1000 USD/hab.)	31.2	9.8	37.8	27.7	20.9	29.7	23.3	30.8	29.0	19.1	31.3	
Pauvreté (% pop. < 50% du revenu médian)	10.3	20.3	17.0	15.3	..	11.2	10.4	9.3	7.8	4.4	4.3	
Inégalités (indices de Gini)	2	30.1	48.0	35.7	31.4	..	30.5	33.7	26.0	26.0	24.0	
Salaires minimum/médians, 2000	3	42.5	21.1	36.4	32.7	25.2	57.7	46.3	x	49.2	32.3	x
EMPLOI												
Taux de chômage, 2006 (% de la population active civile)	4	6.3	3.2	4.6	4.1	3.5	4.8	3.8	4.7	8.2	7.1	3.9
Taux d'activité, 2006 (% des 15-64 ans)	79.4	64.4	75.2	79.5	69.1	77.2	80.3	79.1	67.8	71.1	81.7	
Population active dans l'agriculture, 2006 (%)	5	2.6	14.1	1.5	4.3	7.7	3.5	7.1	5.5	2.0	3.8	3.0
ÉDUCATION												
Éducation, 2005 (% 25-64 ans)	6	85.2	21.3	87.8	84.0	75.5	65.0	78.7	80.6	66.1	89.9	81.0
Dépenses, 2004 (% du PIB)	7	6.1	6.4	7.4	4.8	7.2	5.9	6.9	5.4	6.1	4.9	7.2
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT												
APD, 2006 (% du RNB)	0.29	..	0.18	0.25	..	0.30	0.27	0.47	0.50	..	0.80	
APD, 2006 (USD/hab.)	113	..	79	88	..	103	62	181	188	..	411	

.. non disponible. - nul ou négligeable. x ne s'applique pas.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Distribution des revenus échelonnée de 0 (égale) à 100 (inégale); les chiffres se rapportent au revenu disponible total (comprenant tous les revenus, impôts et avantages) pour la population totale.

3) Salaire minimum en pourcentage du revenu médian y compris les heures supplémentaires et bonus.

Source: OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
53	612	824	111	101	3	42	589	5	163	47	381	106	54	441	91	75	731	603	11753
5.6	8.0	3.8	10.2	-2.9	19.2	20.9	3.8	19.8	9.3	10.1	0.3	7.2	1.7	13.4	6.1	11.5	30.2	5.4	12.6
15.6	111.5	230.7	84.3	108.3	2.9	60.3	195.3	177.9	393.6	14.4	122.0	115.1	109.9	87.1	20.2	181.3	93.8	246.3	33.5
94.7	89.5	144.5	129.6	103.6	53.9	54.4	138.3	77.3	79.0	75.5	83.4	111.5	72.3	115.0	101.2	101.4	21.3	90.2	73.5
82.3	83.8	81.8	81.7	76.9	83.1	81.8	83.2	82.3	81.6	82.5	79.4	81.4	77.9	83.9	82.8	83.9	74.0	81.1	..
3.0	3.6	3.9	3.8	6.2	2.3	4.0	4.7	2.6	4.9	3.1	6.4	3.5	7.2	4.1	2.4	4.2	22.6	5.1	..
7.5	11.1	10.7	10.1	8.1	9.3	7.5	9.0	7.4	9.2	8.7	6.2	10.2	7.1	8.3	9.1	11.3	7.6	8.3	..
30.5	28.5	27.0	23.1	16.1	34.6	35.6	26.4	61.7	30.2	40.4	13.3	18.7	14.7	23.5	31.1	32.7	8.2	29.2	26.6
6.4	7.0	9.8	13.5	8.2	..	15.4	12.9	5.5	6.0	6.3	9.8	13.7	..	11.5	5.3	6.7	15.9	11.4	10.2
25.0	28.0	28.0	33.0	27.0	35.0	32.0	33.0	26.0	27.0	25.0	31.0	38.0	33.0	31.0	23.0	26.7	45.0	34.0	30.7
x	60.8	x	51.3	37.2	x	55.8	x	48.9	47.1	x	35.5	38.2	..	31.8	x	x	..	41.7	..
7.7	9.2	9.8	8.9	7.4	2.9	4.4	6.8	4.7	3.9	3.5	13.8	7.7	13.3	8.5	7.0	4.1	9.7	5.3	6.1
75.2	68.8	77.7	65.4	60.7	85.7	73.5	63.2	67.5	79.1	79.7	62.9	78.1	68.7	72.4	78.7	87.6	52.5	76.4	71.8
4.7	3.4	2.3	12.0	4.9	6.3	5.7	4.3	1.3	3.0	3.3	15.8	11.8	4.4	4.8	2.0	3.7	27.3	1.3	5.5
78.8	66.3	83.1	57.1	76.4	62.9	64.5	50.1	65.9	71.8	77.2	51.4	26.5	85.7	48.8	83.6	83.0	27.2	66.7	68.1
6.1	6.1	5.2	3.4	5.6	8.0	4.6	4.9	3.6	5.1	6.6	6.0	5.4	4.8	4.7	6.7	6.5	4.1	5.9	5.7
0.40	0.47	0.36	0.17	0.54	0.20	0.89	0.81	0.89	..	0.21	..	0.32	1.02	0.39	..	0.51	0.31
158	173	127	38	241	62	632	334	633	..	37	..	87	436	220	..	207	63

4) Taux de chômage standardisés; MEX, ISL, TUR: définitions courantes.

5) Population active civile dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

6) Enseignement secondaire ou supérieur; OCDE: moyenne des taux.

7) Dépenses publiques et privées pour les établissements d'enseignement; OCDE: moyenne des taux.

8) Aide publique au développement des pays Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1946	Washington	Conv. - Réglementation de la chasse à la baleine	Y D	R R
1956	Washington	Protocole	Y D	R R
1949	Genève	Conv. - Circulation routière	Y R	R
1957	Bruxelles	Conv. - Limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer	Y S	
1979	Bruxelles	Protocole	Y	
1958	Genève	Conv. - Pêche et conservation des ressources biologiques de la haute mer	Y S	R R
1959	Washington	Traité - Antarctique	Y R	R
1991	Madrid	Protocole au traité Antarctique (protection de l'environnement)	Y R	R
1960	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (OIT 115)	Y	R
1962	Bruxelles	Conv. - Responsabilité des exploitants de navires nucléaires		
1963	Vienne	Conv. - Responsabilité civile en matière de dommage nucléaire	Y	R
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y	
1997	Vienne	Protocole portant modification de la convention de Vienne	Y	
1963	Moscou	Traité - Interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	Y R	R R
1964	Copenhague	Conv. - Conseil international pour l'exploration de la mer	Y R	R
1970	Copenhague	Protocole	Y R	R
1969	Bruxelles	Conv. - Intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures (INTERVENTION)	Y	R R
1973	Londres	Protocole (substances autres que les hydrocarbures)	Y	R R
1969	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (CLC)	Y D	D S
1976	Londres	Protocole	Y R	R
1992	Londres	Protocole	Y R	R
1970	Berne	Conv. - Transport des marchandises par chemins de fer (CIM)	Y	
1971	Bruxelles	Conv. - Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (FUND)		D D S
1976	Londres	Protocole	Y R	R
1992	Londres	Protocole (remplace la Convention de 1971)	Y R	R
2000	Londres	Amendement au protocole (limites des compensations)	Y R	R
2003	Londres	Protocole (fonds supplémentaire)	Y	
1971	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires	Y	
1971	Londres, Moscou, Washington	Traité. - Interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol	Y R	R R
1971	Ramsar	Conv. - Zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Y R	R R
1982	Paris	Protocole	Y R	R R
1987	Regina	Amendement de Regina	Y R	R
1971	Genève	Conv. - Protection contre les risques d'intoxication dus au benzène (OIT 136)	Y	

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R		R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R		R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R
D	D				D	D	D	D	D			R		S		D	D	R	R	R	R	D	R	D	R	D	
	R				R		S	S		S				R		R		R	R		R	R	R	R	R	D	
	R	S		R		R	R	R	R			S	S			R		R		R	R	R	R	R	R	R	
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	S	R	R	S	R	R	R	R	S		R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	S	R	
R					R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
S					S			S		S		S		S		R		R		R							
					R							R						R		R	S					S	
					S	R	R	R	S	R	R	R		R	R	R	R	R	R	S	R	S	R	S	R	S	S
					S						S		S		S			S		S							
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R
					R		R	R	R	R		R	R				R	R	R	R		R	R			R	
					R	R	R	R	R		R	R		R	R		R	R	R	R		R	R			R	
R	S	R	R		R		R	R	R	R	S		R	R	R		R	R	R	R		R	R	R	R	R	
		R	S		R		R	R	R	R			R	R		R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	
D	D	D	D		D	D	D	D	D	D		D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	
R	R	R			R		R	R	R	R	R	R	R	D	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	D
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
				R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
D	D	D	D		D		D	D	D	D	D		D	D	D		D	D	D	D	D	D	D	D	D	D	D
R		R			R		R	R	R	R	R	R	R	D	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	D
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R		R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R					R		R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	S	R	R			S	
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
					R		R	R	R	R	R	R		R			R		R	R		S	R	R		R	

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA
1972	Londres, Mexico, Moscou, Washington	Conv. - Prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (LC)		
		Y	R	R
1996	Londres	Protocole à la Conv. - Prévention de la poll. des mers résultant de l'immersion de déchets		
		Y	R	S
1972	Genève	Conv. - Protection des obtentions végétales (révisée)		
		Y	R	R
1978	Genève	Modification		
		Y	R	R
1991	Genève	Modification		
		Y		R
1972	Genève	Conv. - Sécurité des conteneurs (CSC)		
		Y	R	R
1972	Londres, Moscou, Washington	Conv. - Responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux		
		Y	R	R
1972	Paris	Conv. - Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		
		Y	R	R
1973	Washington	Conv. - Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)		
		Y	R	R
1974	Genève	Conv. - Prévention et contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes (OIT 139)		
		Y		
1976	Londres	Conv. - Limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (LLMC)		
		Y		R
1996	Londres	Amendement à la convention		
		Y		S
1977	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations (OIT 148)		
		Y		
1978	Londres	Protocole - Prévention de la pollution par les navires (MARPOL PROT)		
		Y	R	R
1978	Londres	Annexe III		
		Y	R	R
1978	Londres	Annexe IV		
		Y		
1978	Londres	Annexe V		
		Y		R
1997	Londres	Annexe VI		
		Y		S
1979	Bonn	Conv. - Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage		
		Y		
1991	Londres	Accord - Conservation des chauves-souris en Europe		
		Y		
1992	New York	Accord - Préservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord		
		Y		
1996	Monaco	Accord - Préservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique contiguë		
		Y		
1996	La Haye	Accord - Conservation des oiseaux d'eau migrateurs africains et eurasiens		
		Y		
2001	Canberra	Accord - Mesures de conservation pour les albatros et pétrels		
		Y		
1982	Montego Bay	Conv. - Droit de la mer		
		Y	R	R
1994	New York	Accord - relatif à la mise en oeuvre de la partie XI de la convention		
		Y	R	S
1995	New York	Accord - Aux fins des dispositions de la convention sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et de poissons grands migrateurs		
		Y	R	R
1983	Genève	Accord - Bois tropicaux		
		Y	R	R
1994	New York	Accord révisé - Bois tropicaux		
		Y	R	R
2006	Genève	Accord révisé - Bois tropicaux		
				S
1985	Vienne	Conv. - Protection de la couche d'ozone		
		Y	R	R
1987	Montréal	Protocole (substances qui appauvrissent la couche d'ozone)		
		Y	R	R
1990	Londres	Amendement au protocole		
		Y	R	R

II.A: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN	MEX	USA		
1992	Copenhague	Amendement au protocole	Y	R	R	R
1997	Montréal	Amendement au protocole	Y	R	R	R
1999	Pékin	Amendement au protocole	Y	R	R	R
1986	Vienne	Conv. - Notification rapide d'un accident nucléaire	Y	R	R	R
1986	Vienne	Conv. - Assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique	Y	R	R	R
1989	Bâle	Conv. - Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination	Y	R	R	S
1995	Genève	Amendement				
1999	Bâle	Prot. - Responsabilité et indemnisation en cas de dommages				
1989	Londres	Conv. - Assistance	Y	R	R	R
1990	Genève	Accord - Sécurité de l'utilisation des produits chimiques dans le cadre professionnel (OIT 170)	Y		R	
1990	Londres	Conv. - Préparation, lutte et coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC)	Y	R	R	R
2000	Londres	Protocole - Pollution due au transport de substances dangereuses et nocives (OPRC-HNS)	Y			
1992	Rio de Janeiro	Conv. - Diversité biologique	Y	R	R	S
2000	Montréal	Prot. - prévention des risques biotechnologiques (Cartagena)	Y	S	R	
1992	New York	Conv. - Convention-cadre sur les changements climatiques	Y	R	R	R
1997	Kyoto	Protocole	Y	R	R	S
1993	Paris	Conv. - Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	Y	R	R	R
1993	Genève	Conv. - Prévention des accidents industriels majeurs (OIT 174)	Y			
1993		Accord - Favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion	Y	R	R	R
1994	Vienne	Conv. - Sûreté nucléaire	Y	R	R	R
1994	Paris	Conv. - Sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	Y	R	R	R
1996	Londres	Conv. - Responsabilité et indemnisations pour les dommages dus au transport par mer de substances dangereuses et nocives (HNS)				S
1997	Vienne	Conv. - Indemnisation complémentaire pour les dommages nucléaires				S
1997	Vienne	Conv. - Convention commune sur la sûreté de la gestion des combustibles irradiés et des	Y	R		R
1997	New York	Conv. - Loi sur les utilisations autres que pour la navigation des cours d'eau internationaux				
1998	Rotterdam	Conv. - Procédure de consentement préalable applicable aux produits chimiques et pesticides dangereux (PIC)	Y	R	R	S
2001	Londres	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus aux déversements de pétrole des pétroliers				
2001	Londres	Conv. - Contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires			R	S
2001	Stockholm	Conv. - Polluants organiques persistants	Y	R	R	S

Source: UICN; OCDE.

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX)

		CAN MEX USA		
1950 Paris	Conv. - Protection des oiseaux	Y		
1957 Geneva	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)	Y		
1975 New York	Protocole	Y		
1958 Geneva	Accord - Adoption de conditions uniformes d'homologation et reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces des véhicules	Y		
1958 Bucharest	Conv. - Pêche dans les eaux du Danube	Y		
1960 Paris	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire	Y		
1963 Brussels	Conv. complémentaire	Y		
1964 Paris	Protocole additionnel à la convention	Y		
1964 Paris	Protocole additionnel à la convention complémentaire	Y		
1982 Brussels	Protocole portant modification de la convention	Y		
1982 Brussels	Protocole portant modification de la convention complémentaire	Y		
1988 Vienna	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y		
1968 Strasbourg	Accord - Limit. de l'emploi de certains détergents dans les produits de lavage et de nettoyage	Y		
1983 Strasbourg	Protocole	Y		
1968 Paris	Conv. - Protection des animaux en transport international	Y		
1979 Strasbourg	Protocole	Y		
1969 London	Conv. - Protection du patrimoine archéologique	Y		
1979 Bern	Conv. - Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe	Y		
1979 Geneva	Conv. - Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CLRTAP)	Y	R	R
1984 Geneva	Protocole (financement du programme EMEP)	Y	R	R
1985 Helsinki	Protocole (réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30 %)	Y	R	
1988 Sofia	Protocole (lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou de leurs flux transfrontières)	Y	R	R
1991 Geneva	Protocole (lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou de leurs flux transfrontières)	Y	S	S
1994 Oslo	Protocole (nouvelle réduction des émissions de soufre)	Y	R	
1998 Aarhus	Protocole (métaux lourds)	Y	R	R
1998 Aarhus	Protocole (polluants organiques persistants)	Y	R	R
1999 Gothenburg	Protocole (réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique)	Y	S	R
1980 Madrid	Conv. - Coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales	Y		
1995 Strasbourg	Protocole additionnel	Y		
1998 Strasbourg	Deuxième protocole	Y		
1980 Bern	Conv. - Transport international des marchandises dangereuses par train (COTIF)	Y		
1989 Geneva	Conv. - Resp. civile pour dommages causés au cours du transp. de march. dangereuses par route, rail ou bateaux de navig. intérieure (CRTD)			
1991 Espoo	Conv. - Évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	Y	R	S
2001 Sofia	Amendement			
2003 Kiev	Prot. - évaluation stratégique environnementale			
1992 Helsinki	Conv. - Effets transfrontières des accidents industriels	Y	S	S
2003 Kiev	Prot. - Responsabilité civile et indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières			
1992 Helsinki	Conv. - Protection et utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux	Y		
1999 London	Prot. - l'eau et la santé	Y		
2003 Kiev	Prot. - Responsabilité civile et indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières			

II.B: LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX) (suite)

		CAN MEX USA
1992 La Valette	Conv. européenne- Protection du patrimoine archéologique (révisée)	Y
1992 Vienna	Accord - Prévision, prévention et atténuation des désastres naturels et technologiques	
1993 Lugano	Conv. - Responsabilité civile des dommages résultant d'activités dang. pour l'environnement	
1994 Lisbon	Traité - Charte sur l'énergie	Y
1994 Lisbon	Protocole (efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes)	Y
1994 Sofia	Conv. - Coopération pour la protection et l'utilisation durable du Danube	Y
1998 Aarhus	Conv. - Accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décision en matière d'environnement	Y
2003 Kiev	Prot. - Registres des rejets et transferts de polluants (PRTR)	
1998 Strasbourg	Conv. - Protection de l'environnement par le droit pénal	
2000 Florence	Conv. - Convention européenne du paysage	Y
2000 Geneva	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par eaux intérieures (ADN)	
2003 Kiev	Conv. - Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpathes	Y

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SVK	ESP	SWE	CHE	TUR	UK	DEU	EU	
				S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	S	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R		
				R								R			R					R		R							
							S				S		S		S	S	S				S								
R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
				R	R				R		R											R							R
				R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
				S	S	S	S	S	S	R	S	S	S	S	S	R	R	S	S	S		S	S	R		S	R		R
				S	S		S	S	S	S	S		S		S	S								S					
				R	R	R	R	R		S	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	S	R	R	
				R	S			S	S		R			S	R	R						S							
				R								R								R		R						R	

Référence III

ABRÉVIATIONS

APD	Aide publique au développement
ARDOP	Programme opérationnel agriculture et développement rural
ATEP	Approvisionnements totaux en énergie primaire
CAEN	Cadre d'aménagement de l'espace national
CEHAP	Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants
CFT	Consommation finale totale d'énergie
CITES	Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction
CO	Monoxyde de carbone
CO ₂	Dioxyde de carbone
COV	Composé organique volatil
CPDN	Cadre de la politique de développement national
DCE	Directive-cadre sur l'eau (UE)
DCO	Demande chimique en oxygène
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
GES	Gaz à effet de serre
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GNC	Gaz naturel comprimé
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
ha	hectare
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
IDE	Investissement direct étranger
IETMP	Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes
ISPA	Instrument structurel de préadhésion (à l'UE)
KSH	Office statistique central de Hongrie
KvVM	Ministère de l'Environnement et des Eaux
LCP	Lutte contre la pollution
LIFE	Instrument financier de l'UE destiné à soutenir les actions en faveur de l'environnement et de la conservation de la nature

LIR	Lutte intégrée contre les ravageurs
Mtep	Million de tonnes d'équivalent pétrole
NO _x	Oxydes d'azote
NPDN	Nouveau plan de développement national
ONG	Organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune (UE)
PAEN	Programme agro-environnemental national
PAT	Programme d'action thématique (dans le cadre du PNE II)
PATLD	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
PDN	Plan de développement national
PDRN	Plan de développement rural national
PEN	Plafonds d'émissions nationaux (directive de l'UE)
PHARE	Pologne-Hongrie : assistance à la reconstruction économique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNA	Plan national d'allocation (échange de quotas d'émission de GES)
PNAHE	Programme national d'action pour l'hygiène de l'environnement
PNE	Programme national pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant
PPA	Parités de pouvoir d'achat
PPP	Principe pollueur payeur
PRIP	Prévention et réduction intégrées de la pollution
SAPARD	Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural
SIC	Site d'importance communautaire (directive Habitats de l'UE)
SNDR	Stratégie nationale de développement rural
SO ₂	Dioxyde de soufre
tep	tonne d'équivalent pétrole
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
VTT	Plan Vásárhelyi (prévention des inondations)
ZES	Zone écologiquement sensible
ZPS	Zones de protection spéciale (directive Oiseaux de l'UE)

Référence IV

CONTEXTE PHYSIQUE

Située en Europe centrale, *la république de Hongrie* partage des frontières avec l'Autriche, la Croatie, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et l'Ukraine. Ce pays dépourvu de débouché maritime couvre une superficie de 93 030 km² entre les Carpates et les Alpes. L'étendue maximale de son territoire est de 268 kilomètres dans le sens nord-sud et de 526 kilomètres dans le sens est-ouest. La Hongrie peut être divisée en *quatre régions géographiques* : la Grande Plaine (qui occupe près de la moitié de son territoire), les massifs montagneux du Nord à l'est du Danube, la Transdanubie (un tiers du territoire) et la Petite Plaine à l'ouest du Danube.

La Hongrie est un *pays de basse altitude*, puisque 84 % de son territoire culmine à moins de 200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle est traversée par une chaîne de montagnes d'altitude moyenne, comprise entre 400 et 700 mètres à l'ouest du Danube, dans les massifs de Transdanubie, et entre 500 et 1 000 mètres à l'est, dans les massifs du nord du pays. Le point le plus élevé de la Hongrie est le Mont Kékes (1 015 mètres). La Transdanubie est une région vallonnée. Le pays jouit d'un *climat* continental tempéré, avec des hivers froids et des étés chauds. La moyenne des précipitations annuelles s'établit entre 500 et 550 millimètres dans les plaines et entre 600 et 800 millimètres en altitude.

À peine 5 % des eaux de surface de la Hongrie trouvent leur source dans le pays lui-même. Les deux *fleuves* les plus importants, le Danube (qui parcourt la Hongrie sur 417 kilomètres) et la Tisza (598 kilomètres), traversent le pays dans le sens nord-sud. Le Danube, qui passe par Budapest, relie la Hongrie à la mer Noire et rejoint la mer du Nord par le canal Rhin-Main-Danube. La Hongrie compte 1 200 *lacs* naturels et artificiels. Le lac Balaton est le plus grand lac d'eau douce d'Europe centrale et constitue une importante destination touristique internationale. La Hongrie est depuis longtemps réputée pour l'abondance de ses eaux thermales.

Les *terres arables et les cultures permanentes* occupent près de 52 % du territoire, contre 13 % pour les prairies permanentes et 19 % pour les forêts et les espaces boisés. Les principales cultures sont le blé et le maïs; la viande de porc est le principal produit d'élevage. La superficie irrigable représente environ 320 000 hectares. Depuis 30 ans, le territoire agricole (prairies comprises) a reculé de 10 %, alors que la superficie boisée a progressé de 20 %.

La Hongrie *n'est pas* un pays richement doté en *ressources naturelles*. Son principal atout réside dans ses sols fertiles. Elle doit couvrir environ la moitié de ses besoins en énergie primaire par des importations, principalement du pétrole et du gaz en provenance de Russie. On trouve dans les massifs du Nord et de Transdanubie des mines de lignite, dont certaines à ciel ouvert. Des gisements de gaz naturel sont exploités dans la partie méridionale de la Grande Plaine.

Référence V**SITES INTERNET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT****Site Internet****Institution hôte*****Gouvernement***

www.keh.hu/keh	Cabinet du président de la république de Hongrie
www.meh.hu	Cabinet du Premier ministre
www.mfa.gov.hu/kum/en/bal/	Ministère des Affaires étrangères
www.fvm.gov.hu	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
www.kvvm.hu	Ministère de l'Environnement et des Eaux
www.bm.hu	Ministère de l'Administration locale et du Développement régional
www.mkogy.hu/parl_en.htm	Assemblée nationale hongroise
http://portal.ksh.hu	Office statistique central de Hongrie
www.met.hu	Service météorologique hongrois
www.oktt.hu	Conseil national de l'environnement
www.orszagoszoldhatosag.gov.hu	Inspection nationale pour la protection de l'environnement, de la nature et des eaux
www.antsz.hu	Service national de la santé publique et de l'inspection sanitaire

TABLE DES MATIÈRES

1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	15
1. Gestion de l'environnement	16
Renforcement de la mise en œuvre des politiques environnementales	16
Air.....	18
Eau.....	21
Nature et biodiversité	23
2. Vers un développement durable	24
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques.....	25
Agriculture	26
Intégration des décisions environnementales et sociales	28
3. Coopération internationale	30

Partie I

GESTION ENVIRONNEMENTALE

2. GESTION DE L'AIR	35
Recommandations.....	36
Conclusions	36
1. Objectifs de l'action publique	39
2. Évolution de la pollution de l'air.....	41
2.1 Poursuite de la réduction des émissions atmosphériques	41
2.2 Respecter les normes de qualité de l'air ambiant	45
2.3 Exposition de la population à la pollution de l'air et effets sur la santé...	47
3. Mesures de prévention et de lutte contre la pollution de l'air	48
4. Intégrer les objectifs de gestion de l'air dans les politiques de l'énergie et des transports.....	50
4.1 Gestion de l'air et politique énergétique.....	50
4.2 Gestion de l'air et politique des transports	56
Sources principales	64

3. GESTION DE L'EAU	65
Recommandations.....	66
Conclusions	66
1. Objectifs des politiques	68
2. Qualité de l'eau	71
2.1 Eaux souterraines.....	71
2.2 Eaux de surface.....	72
2.3 Réduction des pressions sur la qualité de l'eau exercées par les ménages et l'industrie	74
3. Vers une gestion intégrée des ressources en eau	76
3.1 Cadre juridique et cadre de planification.....	76
3.2 Recours à des instruments économiques	77
4. Gestion des crues.....	80
4.1 Infrastructures de protection contre les inondations.....	80
4.2 Une nouvelle approche de la prévention et de la protection contre les inondations	81
4.3 Recours à des instruments économiques	83
Sources principales	86
4. NATURE ET BIODIVERSITÉ	87
Recommandations.....	88
Conclusions	88
1. Objectifs des politiques	89
2. Utilisation des terres et état de la biodiversité.....	91
3. Zones protégées.....	94
4. Prise en compte de la biodiversité dans l'agriculture, la sylviculture et l'aménagement du territoire	97
4.1 Agriculture.....	97
4.2 Sylviculture.....	99
4.3 Aménagement du territoire.....	102
5. Questions internationales	103
6. Dépenses et instruments économiques.....	103
Sources principales	105

Partie II

DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Principaux objectifs de la politique nationale de développement	108
1.1 Objectifs à moyen terme	108
1.2 Objectifs à long terme	109
2. Stratégie nationale de développement durable	110
5. INTERFACE ENVIRONNEMENT – ÉCONOMIE	113
Recommandations	114
Conclusions	115
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques	115
Renforcement de la mise en œuvre des politiques environnementales	116
1. Le développement durable dans la pratique	117
1.1 Découplage des pressions environnementales et de la croissance économique	117
1.2 Intégration des marchés	122
1.3 Dépenses et financement au titre de la lutte contre la pollution	131
2. Mise en œuvre des politiques environnementales	133
2.1 Objectifs de la politique environnementale	133
2.2 Cadre institutionnel et juridique	137
2.3 La réglementation et son application	142
2.4 Instruments économiques	147
2.5 Instruments volontaires	150
Sources principales	153
6. ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE	155
Recommandations	156
Conclusions	156
1. Performances environnementales	158
1.1 Azote	158
1.2 Phosphore	158
1.3 Produits phytosanitaires	158
1.4 Eaux	161
1.5 Sols	162
1.6 Biodiversité	162
1.7 Boisement	163

2. Politique de l'agriculture et du développement rural	165
2.1 Principaux plans et programmes	165
2.2 Mesures gouvernementales.....	171
Sources principales	177
7. INTERFACE ENVIRONNEMENT – SOCIAL	179
Recommandations.....	180
Conclusions	180
1. Santé et environnement	181
1.1 Pollution de l'air ambiant	183
1.2 Qualité de l'eau de boisson.....	189
2. Démocratie environnementale.....	190
2.1 Accès à l'information	190
2.2 Participation au processus de décision	192
2.3 Justice environnementale.....	192
2.4 ONG environnementales	194
3. Éducation et sensibilisation à l'environnement.....	195
3.1 Classes de forêt.....	196
4. Environnement et emploi	196
Sources principales	198

Partie III

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

8. COOPÉRATION INTERNATIONALE	203
Recommandations.....	204
Conclusions	204
1. Principaux objectifs.....	205
1.1 Adhésion à l'UE	206
2. Changement climatique.....	206
2.1 Engagements pris et évolutions	206
2.2 Intégration des politiques	210
2.3 Mise en œuvre des mécanismes de flexibilité	212
2.4 Défis à venir.....	212
3. Problèmes transfrontières.....	213
3.1 Pollution atmosphérique transfrontière	213
3.2 Cours d'eau transfrontières.....	215
3.3 Coopération bilatérale et régionale.....	216
4. Échanges et environnement.....	217

4.1	Substances appauvrissant la couche d'ozone	219
4.2	Déchets dangereux.....	220
4.3	Espèces menacées de disparition.....	220
5.	Aide publique au développement et environnement	221
5.1	La Hongrie pays donneur	221
5.2	La Hongrie pays bénéficiaire.....	223
	Sources principales	225

RÉFÉRENCES

I.A.	Données sur l'environnement.....	228
I.B.	Données économiques.....	230
I.C.	Données sociales	232
II.A.	Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)	234
II.B.	Liste d'accords multilatéraux (régionaux)	240
III.	Abréviations	244
IV.	Contexte physique	246
V.	Sites Internet liés à l'environnement	248

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

Figures

Carte de la Hongrie	13
2.1 Émissions atmosphériques	42
2.2 Intensité et structure énergétiques	52
2.3 Secteur des transports	57
3.1 Population raccordée à une station publique d'épuration des eaux usées.....	75
3.2 Utilisation de l'eau douce	79
4.1 Zones protégées	96
4.2 Intensité d'utilisation des ressources forestières	101
5.1 Structure et tendances économiques.....	119
5.2 Prix et taxes des carburants routiers	125
5.3 Structure administrative de la protection environnementale	138
6.1 Tendances dans l'agriculture.....	159
6.2 Intrants agricoles	160
6.3 Densité du cheptel	160
7.1 Indicateurs sociaux	188

Tableaux

2.1 Émissions atmosphériques	44
2.2 Émissions atmosphériques des transports	62
3.1 Agglomérations éligibles au Programme d'amélioration de la qualité de l'eau potable	70
3.2 Qualité des eaux de surface	73
3.3 Qualité de l'eau des deux grands cours d'eau	74
3.4 Prix des services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées pour les ménages	78
3.5 Répartition des recettes des services de distribution d'eau et de traitement des eaux usées	78
3.6 Dépenses de protection contre les inondations.....	84
4.1 Évolution de l'utilisation des terres.....	91
4.2 État de la flore et de la faune.....	92
4.3 Évolution du nombre d'espèces protégées	92

4.4	Évolution des zones protégées	95
4.5	Utilisation des terres dans les zones protégées.....	95
4.6	Surfaces boisées	100
5.1	Tendances économiques et pressions sur l'environnement.....	120
5.2	Recettes tirées des taxes liées à l'environnement.....	124
5.3	Taxes liées à l'environnement.....	126
5.4	Prix de l'énergie dans certains pays de l'OCDE	130
5.5	Dépenses de lutte contre la pollution par secteur.....	131
5.6	Finalités, objectifs et réalisations intermédiaires du PNE-II	134
5.7	Principaux textes législatifs et réglementaires dans le domaine de l'environnement	140
5.8	Études d'impact sur l'environnement.....	143
5.9	Recettes au titre des amendes.....	146
5.10	Redevances sur produit	149
6.1	Programmes agricoles et de développement rural.....	168
6.2	Plan national de développement rural	169
6.3	Transferts budgétaires effectifs aux agriculteurs hongrois.....	172
7.1	Objectifs du PNE II liés à la santé.....	184
7.2	Deuxième programme national d'action santé-environnement.....	186
7.3	Nombre de personnes exerçant une activité liée à l'environnement	196
8.1	Émissions de GES	209
8.2	Émissions de GES par secteur.....	209
8.3	Résultats obtenus au regard des objectifs internationaux de réduction des émissions atmosphériques.....	214
8.4	Liste des projets FEM en Hongrie.....	222
8.5	Flux d'investissements directs.....	223

Encadrés

2.1	Pollution liée aux transports à Budapest	47
2.2	Regard sur le secteur de l'énergie	51
2.3	Le secteur des transports : situation et tendances.....	58
3.1	Eau potable.....	69
4.1	Moson : les mesures de protection de la grande outarde profitent aussi à d'autres espèces	93
4.2	Programme de travaux d'intérêt public dans les directions des parcs nationaux	98
5.1	Principaux documents en matière de développement national : stratégies, plans et programmes	118

5.2	Processus de planification et de programmation nationale dans le domaine de l'environnement.....	136
6.1	Air, énergie, gaz à effet de serre et agriculture	164
7.1	Répercussions du changement climatique sur la santé.....	182
7.2	Réseau national de « points verts »	191
7.3	L'ombudsman pour les générations futures	193
8.1	Projets environnementaux financés avec le soutien de l'UE	207
8.2	L'accident de Baia Mare et les initiatives hongroises.....	218

Symboles

Les symboles suivants sont utilisés dans les figures et les tableaux :

.. : non disponible

– : nul ou négligeable

. : point décimal

* : tous les pays ne sont pas inclus dans les totaux.

Groupements de pays

OCDE Europe : Tous les pays européens de l'OCDE, c'est-à-dire les pays de l'Union européenne plus la Hongrie, l'Islande, la Norvège, la Pologne, la Suisse, la République tchèque et la Turquie.

OCDE : Les pays de l'OCDE Europe plus l'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

Les regroupements de pays peuvent comprendre des estimations du Secrétariat.

Unité monétaire

Unité monétaire : forint (HUF)

En 2007, 183.75 HUF = 1 USD.

En 2007, 251.32 HUF = 1 EUR.

Informations chiffrées

Les informations chiffrées présentées dans ce rapport correspondent à des informations disponibles au 30 avril 2008.

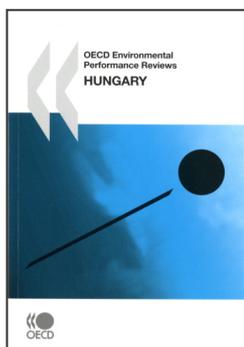
LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'EXAMEN

M. Jesús García Latorre	Expert du pays examinateur : Autriche
Mme Klára Quasnitzová	Expert du pays examinateur : République tchèque
Mme Ivana Capozza	Expert du pays examinateur : Italie
M. Christian Avérous	Secrétariat de l'OCDE
M. Gérard Bonnis	Secrétariat de l'OCDE
M. Tsuyoshi Kawakami	Secrétariat de l'OCDE
Mme Nadine Gouzée	Secrétariat de l'OCDE (consultant)
M. Michel Potier	Secrétariat de l'OCDE (consultant)

Carte de la Hongrie



Source : OCDE.



Extrait de :
**OECD Environmental Performance Reviews:
Hungary 2008**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264049284-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Interface environnement - Social », dans *OECD Environmental Performance Reviews: Hungary 2008*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264049307-9-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.